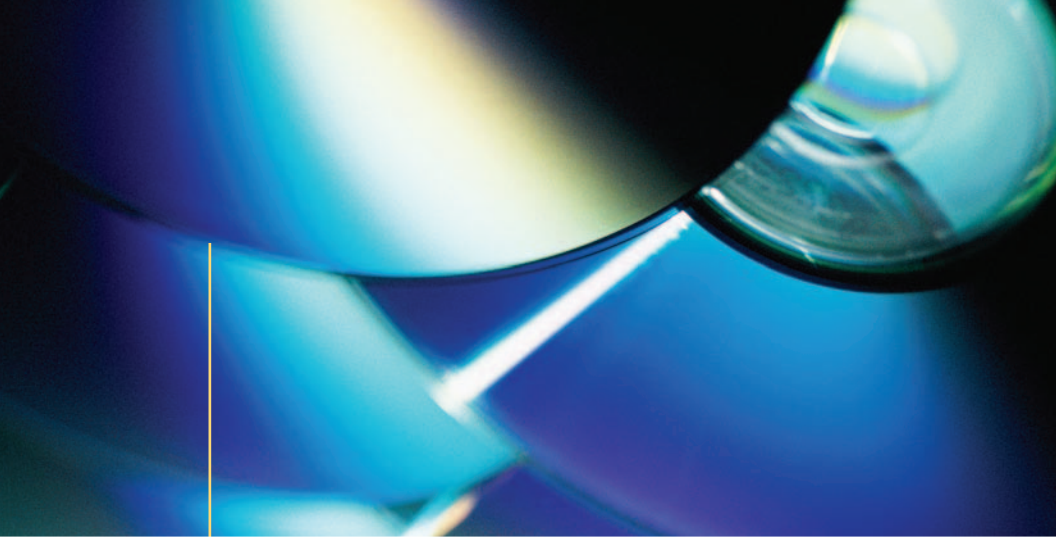




Créer
comme personne
d'autre !



La diversité culturelle
une richesse pour le monde

Québec



Créer
comme personne
d'autre !



La diversité culturelle, une richesse pour le monde

« Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. »

Article 1 de la Déclaration
universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO
(Paris, 2 novembre 2001)



Écrire comme personne d'autre !

En octobre 2003, l'UNESCO s'engageait dans un processus devant conduire à proposer une *Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.*

Le but de cette démarche est d'établir un cadre juridique confirmant le droit pour les États et les gouvernements de soutenir la création, la production et la diffusion culturelles et artistiques.

Reconnu à l'échelle internationale, cet outil réglementaire permettra de maintenir et de promouvoir la variété des expressions culturelles à une époque de plus en plus marquée par la mondialisation.

La *Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques* établira officiellement que les productions et les biens culturels nécessitent un statut particulier, différent de celui des autres produits et services qui font l'objet d'une libéralisation progressive et d'échanges commerciaux plus soutenus.

La *Convention* confèrera aux États et aux gouvernements le droit de se doter de politiques culturelles, afin que chaque créateur puisse continuer à créer comme personne d'autre.

Chanter comme personne d'autre !

Filmer comme personne d'autre !

La culture est-elle une marchandise ?

Nous vivons une époque caractérisée par une rapide intégration des marchés et un développement accéléré des technologies de l'information. Ce phénomène de mondialisation transforme radicalement les économies, les modes de vie et les cultures.

Nous reconnaissons que les accords de libre-échange entraînent des effets positifs pour le commerce international, les économies émergentes, le niveau de vie de millions de gens, voire l'avancement de la démocratie. Mais ils entraînent de nouvelles préoccupations : justice sociale à l'échelle mondiale, protection de l'environnement global, érosion des cultures.

« La diversité culturelle constitue la réponse appropriée à l'aspiration des peuples à se développer dans un environnement où toutes les cultures peuvent s'épanouir. Un véritable dialogue des cultures contribue à la richesse de l'humanité. »

Déclaration conjointe de madame Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, et de madame Monique Gagnon-Tremblay, vice-première ministre, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie
(Québec, 23 octobre 2003)

Nous savons maintenant que la mondialisation comporte des dangers réels pour la diversité culturelle. Les grands accords commerciaux tendent à remettre en question le soutien des gouvernements à l'égard des produits et services culturels. Cette dynamique menace, à terme, diverses formes d'expression, en particulier celles dont la diffusion repose sur les industries culturelles. Cela revient à privilégier les œuvres qui profitent des plus importants moyens de production, de distribution et de commercialisation.

Nous constatons que le déséquilibre qui en résulte défavorise les sociétés qui préservent leur identité et leur originalité grâce au soutien public aux artistes et aux entreprises culturelles.

Nous réaffirmons que les produits culturels ne sont pas des biens et des services comme les autres. Si rien n'est fait pour discipliner les forces du marché, il en résultera inévitablement une vulnérabilité accrue des expressions culturelles et une uniformisation de la culture à l'échelle mondiale.

Jouer comme personne d'autre !



« Les Québécois forment une société unique. Nous sommes fiers de notre langue et de notre culture que nous avons fait fleurir sur ce continent en confrontation directe avec les lois du nombre et du temps. De ce fait – je dirais de cet exploit – découle une responsabilité, à la fois morale et historique, qui nous amène à travailler pour la protection de la diversité culturelle. »

Jean Charest, premier ministre du Québec
(Berlin, 27 janvier 2004)



Jouer comme personne d'autre !

Un engagement gouvernemental

Le Québec s'est engagé très tôt auprès des nations promouvant la diversité culturelle. En septembre 2003, il franchissait un pas de plus dans cet engagement, affirmant formellement, par décision du Conseil des ministres, son adhésion à ce principe. Il déclarait alors qu'il :

- veut conserver sa pleine capacité d'intervenir pour soutenir la culture ;
- ne prendra pas d'engagements restreignant ses politiques culturelles ;
- soutient l'élaboration d'une convention sur la diversité culturelle.

Le Québec de la société civile s'est également mobilisé aux côtés du gouvernement. Les regroupements de professionnels de la culture du Québec jouent depuis la fin des années 1990 un rôle très actif dans ce débat. Le gouvernement du Québec soutient leurs activités et entretient une relation suivie avec les associations d'artistes et de travailleurs de la culture regroupées au sein de la Coalition pour la diversité culturelle.

Le Québec a fait de la défense de la diversité culturelle un des grands engagements de son gouvernement. Cet engagement prend diverses formes :

- un appui à l'UNESCO dans l'élaboration d'une *Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques* ;
- une contribution aux travaux de recherche sur les exigences et les conséquences de la mise en œuvre de cette future convention ;
- une intensification des activités diplomatiques auprès de ses interlocuteurs internationaux ;
- un soutien à la participation de la société civile, en particulier des milieux culturels et universitaires.

Filmer comme personne d'autre !

Écrire comme personne d'autre !

Une mobilisation mondiale

Ces dernières années, un nombre croissant de gouvernements, d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales ont pris part au débat. Par leurs interventions, ils ont écrit de nouveaux chapitres dans la promotion et la défense de la diversité culturelle.

« Il faut mener un incessant combat, car l'art et la culture sont les ferments essentiels de l'identité et de la cohésion d'une société. »

Pierre Curzi, président de l'Union des artistes et coprésident de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle
(Préface de l'ouvrage *Le Marché des étoiles*, Boréal, 2004)

En 1998, la Coalition canadienne pour la diversité culturelle s'est donné pour mission de sensibiliser l'ensemble de la société aux enjeux de la diversité culturelle. Fondée au Québec, elle a depuis étendu son action à l'extérieur du Québec et du Canada. De semblables regroupements ont vu le jour en Amérique, en Europe, en Afrique, en Asie, en Océanie. Ils réunissent des professionnels des milieux du livre, du cinéma, de la télévision, de la musique, des arts de la scène et des arts visuels. Ces coalitions ont pour mandat de faire valoir leur point de vue auprès des autorités politiques de leur pays.

Chanter comme personne d'autre !

Filmer comme personne d'autre !

En 2001, les 185 États membres de l'UNESCO ont adopté à l'unanimité la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, affirmant qu'un dialogue interculturel véritable constitue l'un des meilleurs gages de développement et de paix.

En 2002, le Réseau international sur la politique culturelle, lieu de rencontre informelle des ministres de la Culture de plusieurs pays, a pris position en faveur d'un projet de convention internationale protégeant la diversité culturelle. Cette même année, au Sommet de Beyrouth, **l'Organisation internationale de la Francophonie**, qui regroupe près de 60 États et gouvernements ayant en commun l'usage du français, a pris position en faveur d'un instrument réglementaire sur la diversité culturelle.

En 2003, l'Union européenne a adhéré au principe de la diversité culturelle et reconnu la nécessité d'un instrument normatif visant la préservation et la promotion de cette diversité. Le 17 octobre de cette même année, la 32^e Conférence générale de l'UNESCO franchissait une étape déterminante en confiant au directeur général de l'organisation, M. Koïchiro Matsuura, le mandat de présenter, pour 2005, un projet de *Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques*.

Jouer comme personne d'autre !

Écrire comme personne d'autre !

Pour la suite des cultures du monde...

Le gouvernement du Québec, par la voix unanime des membres de l'Assemblée nationale – et sans égard aux appartenances politiques –, a signifié son soutien aux pays, nations, organisations et associations engagés en faveur de la diversité culturelle.

Il appuie sans réserve le principe d'un instrument normatif international consacrant le droit des États et des gouvernements de maintenir, élaborer et mettre en œuvre des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle.

C'est pourquoi le gouvernement québécois se réjouit de la décision de la 32^e Conférence générale de l'UNESCO d'amorcer les travaux devant conduire, en 2005, à un projet de *Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques*.

« Les civilisations et les cultures sont là où sont les hommes et les femmes qui leur donnent vie. »

Koïchiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO
(Préface de l'ouvrage *Diversité culturelle, patrimoine commun, identités plurielles*, UNESCO, Paris, 2002)

La question donnera lieu à des débats et le Québec a déjà assuré l'UNESCO de son appui indéfectible. Ce soutien est important, car l'action concertée des gouvernements, des organisations et des citoyens engagés dans la défense de la diversité culturelle contribuera à l'adoption d'un instrument juridique efficace et reconnu par tous.

Il en va de la capacité de la communauté internationale de mettre en place une mondialisation humaine, qui reconnaisse les arts, les lettres, les modes de vie, les valeurs des peuples. Une mondialisation qui reconnaisse l'importance de protéger la variété des contenus culturels et des expressions artistiques. Une mondialisation qui reconnaisse à tous les groupes humains le droit de préserver les fondements de leur identité, tout en s'ouvrant aux autres cultures.

Chanter comme personne d'autre !

La diversité culturelle en temps réel

Suivez d'heure en heure les faits nouveaux et abonnez-vous au *Bulletin de la diversité culturelle* en cliquant sur l'adresse du site *La diversité culturelle en question*.

www.mcc.gouv.qc.ca/international/diversite-culturelle

Cette brochure a été produite conjointement par
la Direction générale des communications et
la Direction générale des affaires internationales
et de la diversité culturelle du
ministère de la Culture et des Communications.

Nous remercions le ministère des Relations internationales
et le ministère du Développement économique et régional
et de la Recherche de leur précieuse collaboration.

Création et réalisation graphique : duso Communication
Impression : Imprimerie Litho Chic
Dépôt légal : 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
© Gouvernement du Québec, 2004
ISBN : 2-550-42529-4



Créer
comme personne
d'autre !

La diversité culturelle
une richesse pour le monde



Québec    